

VOICI L'ÉVALUATION DE VOTRE COMMUNE D'APRÈS SES DÉPENSES :

SAINT-LAMBERT-DES-BOIS (78470)

YVELINES - Ile de France

Population légale : 456 habitants

Population DGF : 465 habitants ^①

Maire durant la mandature précédente

jusqu'en mars 2014 : **Monsieur Jean-**

Pierre LE METAYER

Maire depuis mars 2014 : **Monsieur**

Bernard GUEGUEN

Note de la commune



Montant des dépenses
par habitant en 2015

2376 €

Moyenne des communes

de même taille :

965 €

Information Contribuables Associés

Une mandature placée sous le signe de l'endettement et de la démolition

Notre commune est déjà fortement endettée, à hauteur actuellement environ 1,6 M€, information mairie, alors que nous avons en 2014 plus de 2,8 M€, information du guide des ratios des maires des Yvelines, source Bercy. Y aurait-il eu un remboursement de 1,2 M€ ? Question posée lors du Conseil municipal du 5 juillet, sans réponse à ce jour.

Malgré cette situation d'endettement, largement la plus importante des Yvelines en 2015, le Conseil municipal envisage différents travaux dont notamment :

> DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE

Par carence communale, un faux plafond s'effondre dans une classe en raison de la non-conformité des travaux réalisés et aussi par défaut d'entretien du bâtiment. Solution retenue : **on rase la totalité du bâtiment.** Ce projet de reconstruction de l'école, qui s'inscrit dans une rupture architecturale avec le manoir, est privilégié par le Conseil municipal.

Le budget prévisionnel est évalué à 815 000 € HT (hors honoraires Bureau de Contrôle, Bureau de coordination sécurité et santé du chantier, hors prestation assainissement, etc.), auquel s'ajoute le concours d'Architectes et l'assistance du CAUE réalisés pour 13 600 € HT et la TVA pour 163 000 €. Soit au total plus d'1 M €

Cet investissement devrait être financé par le contrat rural et par un emprunt d'un montant de 400.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursable sur 25 ans (annuité de 20 500 €).

Cependant, la pertinence de l'investissement dépend de l'évolution des effectifs.

Actuellement, seulement 48 inscriptions sont enregistrées pour la rentrée de septembre 2018 pour les 3 classes (19 en maternelle et 29 en élémentaire). De plus les prévisions ne vont pas dans le sens d'un accroissement puisque l'effectif serait de 43 à la rentrée 2019, de 44 en 2020 et pourrait encore baisser en 2021 !

Dans ces conditions est-il opportun de **reconstruire une école de trois classes pouvant accueillir jusqu'à 84 élèves (dossier permis de construire) ?** Alors qu'une estimation sommaire des travaux et honoraires de restauration du bâtiment faite en 2016 en phase de diagnostic donnait un montant de 697 000 € HT. Cette solution a été éliminée sur la base de calculs de comparaison erronés et fallacieux.

Lors de la réunion du conseil municipal tenu le 30 mai 2018, la délibération autorisant le maire à signer l'accord de prêt avec la CDC a été votée par 7 voix pour et **2 contre, dont celle de la vice-présidente** de la commission des finances justifiant son vote négatif par ses craintes quant à l'équilibre financier de la commune.

En ce temps de diminution des dotations de l'état, un tel **projet pharaonique à plus de 1 M€** risque de se traduire mécaniquement par une augmentation des taxes à court terme et pour longtemps.

Et un **impact patrimonial et environnemental (déchets et engins de chantier) avec sa démolition et sa reconstruction** par rapport à une rénovation.

> ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif du bourg du village devrait laisser à la charge de la commune environ 500 000 €, somme à laquelle s'ajoutera le financement des travaux de remise en état de la voirie après travaux de l'ordre de 120 000 €, montant sous estimé, la réalité serait bien au-delà. Notez qu'une partie importante de la voirie vient d'être parfaitement refaite, pour la défoncer à nouveau avec patchs et ornières !

De plus, ces montants ne comprennent pas la réalisation de la station d'épuration, son financement étant assuré par le SIAHVV – montant estimé 2016 de 799 500 € HT – ce dernier majorant ensuite le prix de l'eau en le multipliant par 3.

Un programme de mise à niveau des installations individuelles serait une alternative que la commune pourrait subventionner, et pour un budget limité.

La réalisation de l'assainissement collectif entraînera également le recours à un emprunt et à des subventions.

> EGLISE

Concernant la remise en état de la toiture de l'église, une estimation sommaire des travaux 2016 en phase de diagnostic conduit à un budget d'environ 587 000 € HT, soit 704 000 € TTC.

La réalisation de ce chantier est également subordonnée à l'obtention d'un prêt et de subventions.

> AUTRES CHANTIERS

Il est par ailleurs à anticiper la rénovation de la toiture du manoir de la commune avec la réfection de quelques-uns de ses planchers, et le remplacement de la chaudière de ce même bâtiment, dépenses non encore évaluées mais dont le financement conduira aux mêmes processus d'emprunt et de subventions.

Au vu de cette situation, notre association milite pour ne pas accroître dans de telles proportions l'endettement de la commune et pense que les subventions sollicitées pourraient certainement être affectées à des priorités plus importantes, comme la restauration de la toiture de l'église, etc.